

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	8
Représentés	3
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

06 mars 2015

L'an deux mille quinze, le six mars à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle TIXIER GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX.

Absents/excusés : Mme Isabelle CARTON a donné pouvoir à M. Alain GRASS, M. Pascal REDON a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY, M. Rodolphe MARTIN a donné pouvoir à M. Julien MOURLON

Date de convocation : 28 février 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande de subventions auprès de la DRAC, de la Région Limousin et du Conseil Départemental de la Creuse pour les travaux de restauration des statues de l'église

Monsieur le Maire propose de demander des subventions auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles, de la Région Limousin et du Conseil Général de la Creuse pour les travaux de restauration des statues de l'église.

Deux sociétés ont soumissionné pour ces travaux :

- Elodie BAUBIER, autoentrepreneur (non soumis à TVA) : 7 360 € sans traitement du retable
- Samuel CHARPRENET, « A l'œuvre de l'art » : 6 360 € TTC avec traitement du retable

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de restauration des statues de l'église pour un montant de 6 360 € TTC soit 5 300 € HT
- SOLLICITE l'attribution de subventions auprès :
 - o de la DRAC à hauteur de 25 % pour les objets mobiliers classés à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et 50 % pour les objets classés monuments historiques
 - o du Conseil Général de la Creuse à hauteur de 25 % pour les objets non protégés, de 15 % pour les objets mobiliers inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et 17.5 % pour les objets classés monuments historiques

- De la Région Limousin à hauteur de 15% pour les objets mobiliers classés monuments historiques

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant
Statue 1 : l'évêque Objet inscrit ISMH	1000.00 €	Subvention DRAC 25 %	250.00 €
		Subvention du Conseil Général 15 %	150.00 €
Statue 2 : Vierge à l'enfant Objet non protégé	732.00 €	Subvention du Conseil Général : 25 %	152.50 €
Statue 3 : St Silvain Objet non protégé	650.00 €	Subvention du Conseil Général : 25 %	162.50 €
Statue 4 : St Jean Baptiste Objet non protégé	650.00 €	Subvention du Conseil Général : 25 %	162.50 €
Statue 5 : Education à la vierge Objet non protégé	840.00 €	Subvention du Conseil Général : 25 %	210.00 €
Retable : Objet classé MH	1 550.00 €	Subvention DRAC 50 %	775.00 €
		Subvention du Conseil Général 17.5 %	271.25 €
		Subvention de la région Limousin 15 %	232.50 €
Total travaux	5 300.00 €	Total subventions	2 366.25 €

- APPROUVE son inscription au budget 2015 en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON
le..... et publication ou notification du.....

Alain BUJADOUX